

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Août 2022

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le trente Aout deux mille vingt-deux sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, DUCHAUFFOUR Agathe, Sophie Durand, GARDINIER Isabelle

Messieurs Marc PLASMANS, DUBAT Martial, POUEYTO Pierre, ORCEL Lionel, POLLET Thomas

ABSENT EXCUSES: Madame Sophie TORDEUR (pouvoir Monsieur Karine HEURTEUR),  
Madame Viviane SEGERS (pouvoir Madame Sophie DURAND)  
Monsieur Jean SIROT (pouvoir Madame Viviane TONDELLIER)  
Monsieur Bertrand SEGARD (pouvoir Monsieur Thomas POLLET)

Le conseil municipal désigne Monsieur Pierre POUEYTO secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 11 Juillet 2022.

Convocation du 22 Août 2022.

### **Délimitation parcelle Mérule**

La mérule, champignon lignivore qui se nourrit du bois, se développe à l'intérieur des bâtiments présentant un taux d'humidité anormalement élevé.

Ce champignon s'attaque aux éléments bois, notamment aux charpentes et à tous types de boiseries.

Un propriétaire a déclaré la présence de mérule dans son habitation située sur la commune de Rully : 6 rue du bout du trou – D 442.

Aussi, il est demandé de bien vouloir déclarer aux services de l'Etat, que les parcelles D 440 - D 441 - D 447 sis rue du bout du trou indiquées sur le plan annexé à la présente délibération, situées dans la continuité de ces bâtiments, constituent des zones infestées et susceptibles de l'être.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Proposer aux services de l'Etat d'identifier les parcelles D 440 D 441 D 447, indiquées sur le plan annexé à la présente délibération, comme des zones de présence d'un risque de mérule.

Le Conseil, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

## ILEP

L'ILEP nous informe d'une augmentation des prestations de cantine facturée de 30 centimes par repas, du fait de l'augmentation des coûts de matière première.

Cette augmentation fait suite à une première augmentation en début d'année qui avait été partiellement pris en charge par la mairie.

Au regard de la situation, la mairie va de nouveau absorber une part de la hausse, et limiter la hausse à 20 centimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. De nouvelles hausses ne sont pas à exclure sur l'année 2023.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la proposition d'augmentation.

## Presbytère

Le presbytère étant inoccupé et en train de se dégrader, une option doit être trouvée rapidement.

Deux orientations sont pressenties : la mise en place d'un MAM (Maison d'Assistante Maternelle) dans la mesure où la communauté de commune pourrait prendre en charge l'essentiel des travaux, ou la vente pure et simple.

Dans ce cadre, une seconde estimation de prix vente va être réalisée ainsi que des estimations de travaux pour la remise en état dans une configuration de Maison d'Assistante Maternelle et pour une configuration d'habitation.

En parallèle, une étude va être menée pour estimer les possibilités de financement dans le cadre d'une MAM.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à diligenter les estimations de prix de vente et de travaux.

## Loi 3 DS – Base adresse locale

La Loi 3 DS du 21 Février 2022 impose à toutes les communes la création d'une « base adresses locales (BAL) qui sera versée dans la « base adresses nationales » (BAN).

Madame le Maire informe que Madame Gwendoline Duterte, se chargera de la gestion de la base adresses locales.

## Voie SAMIN

Les conventions d'indemnisation et d'utilisation de la voie SAMIN ont été validées par la commune et sont envoyées pour lecture aux destinataires afin d'organiser une table ronde courant septembre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer les conventions

## Eau et assainissement :

Les derniers contrôles de raccordement des installations doivent être réalisés d'ici la fin d'année. Au-delà de cette date, les aides de raccordement ne seront plus versées.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau, et notamment réduire la teneur en fer, une étude visant à envisager un système de déferrisation doit être lancée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le maire à lancer une étude d'aire d'alimentation du captage (AAC).

## Questions diverses

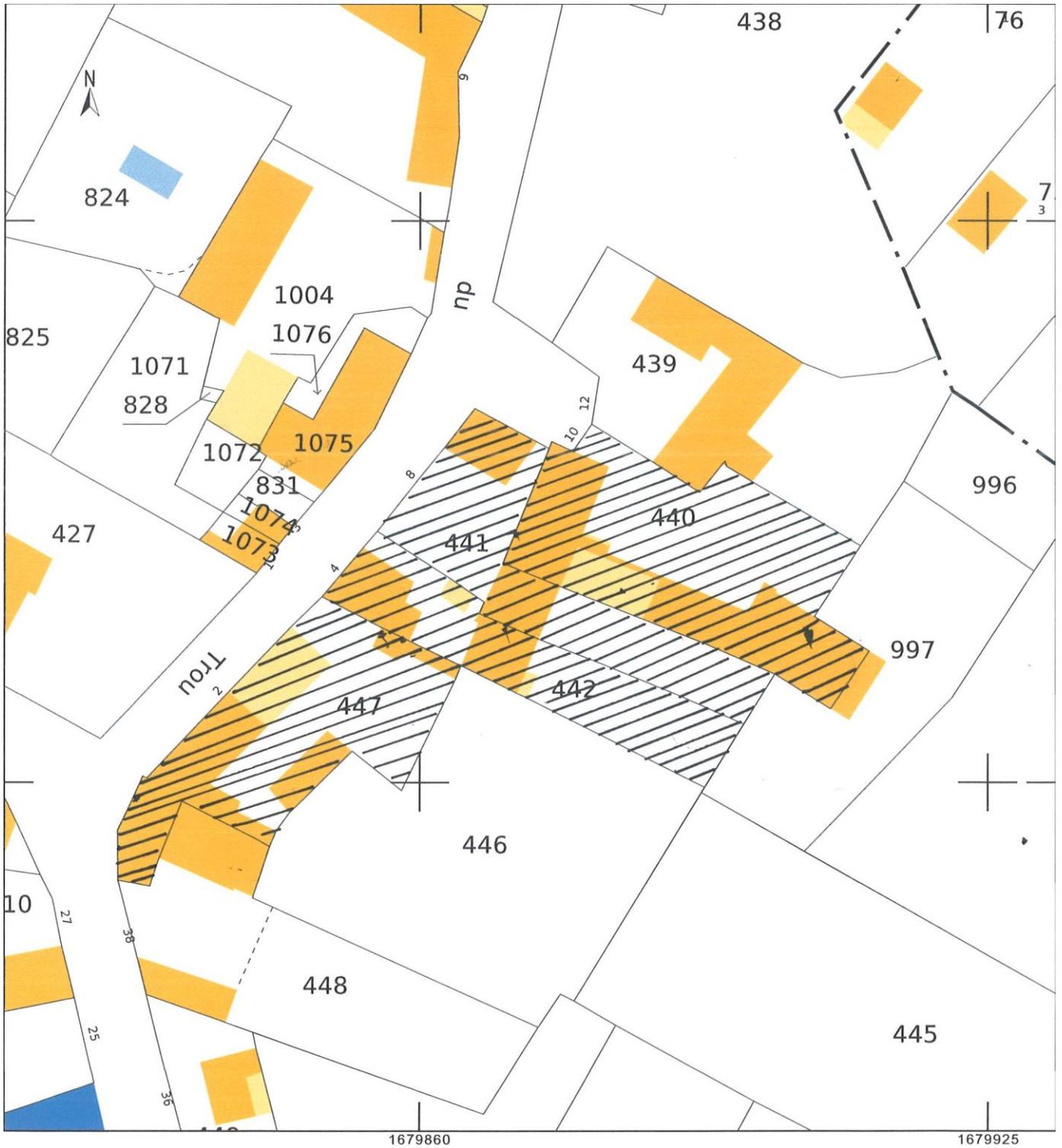
- Fête du village le 10 septembre : fermeture de la rue de Conce et de la place de l'église à partir de 9h30. A midi, la mairie organisera à midi un pot sous le préau de l'école

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : Lundi 10 Octobre à 20h00

Annexe :

Plan de délimitation parcellaire prolifération Mérule



 Delimitation parcelle presence mérule

Plan de délimitation parcellaire prolifération Mérule